

Editorial

J'aurai le plaisir, encore une fois, de vous présenter tous mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2020, au cours de la traditionnelle cérémonie, qui se déroulera salle Jacques Martin, le dimanche 5 Janvier, à 11h.

Vous y êtes tous invités, mes chers concitoyens, mais je sais que pour diverses raisons, beaucoup de personnes n'y assisteront pas. C'est pourquoi je voudrais m'adresser à elles pour leur dire que je leur souhaite beaucoup de bonheur et surtout une excellente santé, sans laquelle rien n'est possible.

Nous venons de terminer 2019, ses joies et ses peines et j'ai une pensée pour toutes les personnes disparues. Laissons donc l'ancienne année s'en aller tranquillement et avançons confiants vers cet an nouveau qui se présente à nous.

Beaucoup de gens attendent avec impatience 2020. Il faut qu'ils se disent qu'il ne tient qu'à eux pour que cette année s'ouvre à toutes les opportunités.

Faisons face à nos défis avec force, résolution et intelligence. Préférons le débat et l'échange à l'invective et au mépris.

Un autre départ, de nouvelles rencontres nous attendent chaque jour. Prenons le temps de les apprécier.

Bonne année à tous !

voire Maire : Guy NOËL

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. C'est ce que précise un décret publié au Journal officiel du jeudi 5 septembre 2019.

Faut-il s'inscrire avant le 31 décembre 2019 ?

Non, la date du 31 décembre n'est plus impérative.

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).

Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?

Si vous avez déménagé et que votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription sur les listes électorales, il est possible de voter dans votre ancienne commune. Il est possible aussi que vous ayez été radié des listes de la commune. Pour vérifier votre inscription sur la liste de votre ancienne commune, vous pouvez utiliser le téléservice , c'est à dire voir :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1963>

Un citoyen inscrit sur les listes électorales a le droit de consulter ces listes, sous certaines conditions. Les conditions varient selon que l'électeur est inscrit sur une liste électorale communale ou consulaire.

Le droit de consulter les listes électorales a pour objectif de permettre aux électeurs de vérifier la régularité des inscriptions.

L'électeur inscrit sur une liste électorale communale peut demander à consulter la liste électorale d'une commune en s'adressant à la mairie.

Retrouvez ce bulletin et toutes nos infos sur notre site.

www.bertrange.fr

SUR VOS AGENDAS...

EN JANVIER

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...

DIMANCHE 5 : VOEUX DU MAIRE

SAMEDI 11 : LOTO DE LA TSBI.

DIMANCHE 19 : LOTO DE L'UNC.

SAMEDI 25 : LOTO DE L' APEBI.

SALLES ASSOCIATIVES ...

VENDREDI 10 : GALETTE DES ROIS DE BILCF.

LUNDI 13 : COLLECTE DE SANG.

EN FEVRIER

SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN

SAMEDI 1 : SOIRÉE SPECTACLE DE BILCF.

DIMANCHE 2 : JEUX DE SOCIÉTÉ DE L'APEBI.

SAMEDI 8 : ST VALENTIN DU COMITÉ DES FÊTES.

SAMEDI 29 : CARNAVAL DE L'APEBI.

SALLES ASSOCIATIVES ...

DIMANCHE 23 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE PARACHUTISTE.

La Mission Locale Mobile Rurale :

Les dates des permanences 2020, devant la mairie ne nous ont pas été encore communiquées, mais vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone en contactant le :
03.82.82.85.15

JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Troisième étape du «parcours de citoyenneté», la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, âgés de 16 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans. Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre la Défense, aujourd'hui, aux jeunes.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

Renseignements: www.defense.gouv.fr/jdc
CSN NANCY: 03 83 8712 00.

BIBLIOTHEQUE

Nous informons nos lecteurs que la bibliothèque sera fermée pendant la période des fêtes de fin d'année. Elle rouvrira ses portes le samedi 5 janvier 2020.

BATTUES DE CHASSE

- Mercredi 8 janvier 2020.
- Samedi 11 janvier 2020.
- Jeudi 23 janvier 2020.
- Lundi 27 janvier 2020.
- Mercredi 29 janvier 2020.
- Dimanche 02 février 2020.
- Jeudi 13 février 2020.
- Samedi 15 février 2020.
- Samedi 29 février 2020.

Rédaction : Jean-Paul RAMOGNINO.

UTILES : Police municipale: 03 82 88 71 88 Mairie : 03 82 82 65 43 Site internet : www.bertrange.fr